PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Pauline FAVRE - Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Madame Diane ROBIN-BUNCZUK - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Anthony ROYER excusé, Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Jean-Claude PARISON.

- ⇨ Monsieur Anthony ROYER a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN

==========

Date de la convocation : 13/12/2023

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Novembre 2023**
2. **Présentation d'un projet de centrale solaire au Bois Meslin**
3. **Compte-rendu des décisions du Maire**
4. **Projet photovoltaïque ARKOLIA : délibération approuvant la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme**
5. **Contrat de location d'emplacements du camping : mise à jour suite au rachat par la commune d'un hébergement insolite**
6. **Ecole : renouvellement de la semaine organisée sur 4 jours à la rentrée scolaire 2024**
7. **Renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour remplacement d'un agent indisponible**
8. **Demande de remboursement d'avance de frais**
9. **Questions diverses :**
   a) **Distribution des colis pour les séniors**
   b) **Annulation de la demande de location d'un mobil-home début 2024**
   c) **Date de la prochaine réunion de conseil municipal**

Est désignée secrétaire de séance : Madame Isabelle REBELO

Monsieur le Maire demande que les points 7, 9a) et 9.b) soient ajoutés à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose que chaque délibération fasse l'objet d'un vote à bulletin secret ou à main levée selon les sujets. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Dossier n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2023

Madame la secrétaire de mairie informe avoir procédé à des corrections sur le procès-verbal qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal, à la suite de remarques émises par Madame Hélène ROBIN, en pages 7, 2, 4, 6, 9, 11 et 12. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DOSSIER n°2 – Présentation d'un projet de centrale solaire au Bois Meslin

L'entreprise INERSYS, développeur de projets éoliens et solaires, présente un projet de centrale solaire au sol sur la commune d'Abilly. Ce parc de panneaux photovoltaïques serait implanté sur une ancienne carrière, située au lieu-dit Le Bois Meslin, sur les parcelles ZM21 et ZM16. Il serait ensuite exploité par la société AMARECO.

Des informations relatives à l'analyse des données cadastrales, foncières, topographiques, historiques d'usage des parcelles, aux règlements d'urbanisme en vigueur, aux activités agricoles, aux contraintes environnementales et liées au patrimoine bâti sont présentées. Le processus de développement et de montage d'un tel projet, s'il devait se concrétiser, est d'une durée de 4 à 5 ans.

D'une puissance de 5 Mégawatt-crête (MWc), ce projet, en son état actuel d'avancement, requiert de trouver une solution technique de raccordement au réseau électrique ; il nécessiterait également une mise en compatibilité du P.L.U. pour les deux parcelles concernées, actuellement classées en zonage A.

Dossier n° 3 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

- ✓ **donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :**

DATE	DESIGNATION	MONTANT
30/11/2023	Achat enrobé stockable noir – Carrières ROY	141.20 € HT
30/11/2023	Achat de calcaire 0/20 – Carrières ROY	647.70 € TTC
12/12/2023	Radiateur électrique pour logement studio du Presbytère – CEDEO	638.30 € HT

DOSSIER N°4 – Projet agrivoltaïque ARKOLIA : délibération approuvant la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme – délib. 78-04/12-2023

Monsieur le maire rappelle le projet agrivoltaïque porté par la société ARKOLIA, l'enquête publique qui a eu lieu et informe qu'à la suite de cette enquête, le commissaire enquêteur porte un avis favorable à la modification d'urbanisme pour un zonage en Apv et non plus en A.

Monsieur le Maire précise que le permis de construire relatif à ce projet a été accordé par les services de la préfecture par arrêté en date du 20 décembre 2023.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 12 mars 2018 ;

VU la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 approuvée le 13/09/2023

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2021 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et la délibération du conseil municipal du 26 avril 2022 définissant les modalités de la concertation ;

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 18 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07/08/2023 mettant à l'enquête publique les dossiers de déclaration de projet et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 13/10/2022 ;

Vu l'absence d'avis de l'autorité environnementale ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

CONSIDERANT QUE le projet de parc photovoltaïque revêt un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général en ce qu'il permet la production d'énergie renouvelable.

CONSIDERANT QUE le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet soumis à enquête publique, ont fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire conformément à l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme ;

*

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention, et 0 vote contre :

1. Décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU. A noter que pour tenir compte des avis reçus :

- la notice de présentation a été complétée de justifications pour le choix du site.
- le règlement écrit a été modifié en secteur Apv, pour que seule la hauteur des nouvelles constructions liées aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés soit limitée à 5 mètres, et 12 mètres au faitage pour les autres constructions.

2. Décide d'adopter la déclaration de projet n°2 telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, la déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme.

3. Autorise M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

4. Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

5. Indique que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

La présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

DOSSIER N° 5 – Contrat de location d'emplacements au camping : mise à jour suite au rachat par la commune d'un hébergement insolite – délib. 79-05/12-2023

Monsieur le Maire rappelle le contrat de location en cours pour 3 emplacements sur le camping, sur lesquels se trouvent 3 hébergements insolites (deux tonneaux et une roulotte), mis en location touristique depuis 2021 par Madame Murielle Clément.

Par délibération n° 50-09/06-21, le conseil municipal a décidé de fixer le coût de location de ces 3 emplacements à 500 € par an.

Par courrier du 21 Novembre 2023, Madame Murielle Clément informait qu'elle souhaite réorienter son activité professionnelle, se séparer de la roulotte dans un premier temps, et proposait à la commune d'acquérir la roulotte.

Par délibération n° 77-11/11-2023, le conseil municipal a décidé d'acheter cet hébergement.

Monsieur le Maire rappelle également la proposition faite par Madame Clément de céder la gestion des deux tonneaux à la commune pour la saison 2024, en dehors des mois de juillet et d'août.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la proposition d'actualiser le contrat de location pour deux emplacements au lieu de trois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE d'actualiser contrat consenti à Madame Murielle Clément, pour une location de deux emplacements sur le camping à partir du 1er janvier 2024 ;**
- ✓ **DECIDE de fixer le montant de location pour ces deux emplacements au tarif annuel de 300 €.**

DOSSIER N° 6 – ECOLE : renouvellement de la semaine organisée sur 4 jours à la rentrée scolaire 2024 – délib. n° 80-06/12-2023

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, qui permet, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur 4 jours au lieu de 4.5 jours.

Monsieur le maire rappelle la dérogation demandée et obtenue en 2021, pour 3 années. Cette dérogation arrive à échéance en septembre 2024.

La délibération du conseil municipal, ainsi que l'avis du Conseil d'Ecole, seront ensuite transmis à l'inspection académique, en vue de l'instruction de la demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE de renouveler la semaine organisée sur quatre jours à la rentrée scolaire de septembre 2024.**

DOSSIER N°7 – RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE – délib. n° 81-07/12-2023

Monsieur le Maire informe que le contrat à durée déterminée de l'agent affectée, depuis la rentrée scolaire de 2023, au ménage des locaux de l'école, de la cantine, à la distribution des repas à la cantine et à la surveillance des enfants à la pause méridienne, en remplacement de l'agent titulaire de ce poste, en arrêt pour maladie professionnelle, se termine le 31/12/2023. Cet agent effectue également le remplacement des congés de l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat du 01/01/2024 au 05/07/2024, pour une durée de travail hebdomadaire de 31.77/35ème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE de renouveler le contrat à durée déterminée de remplacement d'un agent indisponible pour une durée de 31.77/35ème sur la période du 01/01/2024 au 05/07/2024.**
- ✓ **CHARGE Monsieur le Maire de rédiger les contrats correspondants**

DOSSIER N°8 – REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS – Délib. n° 82-08/12-2023

Monsieur le maire informe qu'une avance de frais a été engagée par Madame Isabelle REBELO, 3ème adjointe, qui a acheté le 09 décembre 2023, à Intermarché de Descartes, pour un montant de 31.62 €, 6 sachets de papillotes qui ont été distribués lors du marché de Noël du 15 décembre 2023.

Le secrétariat de mairie étant fermé, elle n'a pas pu récupérer au préalable un bon d'achat, et à défaut de ce document, Intermarché n'a pas pu imputer cet achat sur le compte de la mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le remboursement de cet achat à Madame Isabelle Rebelo, justifié par présentation du ticket de caisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DONNE SON ACCORD pour le remboursement des frais à Madame Isabelle REBELO**

DOSSIER N° 14 – QUESTIONS DIVERSES

a) Distribution des colis de Noël pour les séniors : préparation des colis le mardi 2 janvier. Distribution à la suite et dans le courant de la semaine.

b) Demande de location exceptionnelle dans un mobil-home du camping en début d'année 2024 : le demandeur remercie la municipalité d'avoir répondu favorablement à sa demande, et fait savoir que, suite à un changement de sa situation, cet hébergement exceptionnel ne sera plus nécessaire.

c) Prochaines dates à retenir :

- Vendredi 5 Janvier 2024 à 19h00 : cérémonie des vœux aux agents communaux
- Samedi 6 janvier 2024 à 18h30 : cérémonie des vœux de la municipalité à la salle des fêtes, au cours de laquelle seront célébrés les bébés nés sur la commune, les nouveaux arrivants, et mis à l'honneur les médaillés des associations sportives de la commune.
- Samedi 20 janvier 2024 : fête de la Saint-Blaise, organisée par l'association de la Saint-Blaise :
  - -10h30 : bénédiction à l'église d'Abilly
  - -11h30 : vin d'honneur offert par la municipalité
  - -13h00 : banquet à la salle des fêtes

d) Date de la prochaine réunion de la commission budget et finances : le mercredi 24 Janvier 2024, pour préparation du budget 2024

e) Date de la prochaine réunion de conseil municipal : le mercredi 21 Février 2024, à 20h30

Madame Hélène Robin informe que le club de football sénior du Grand Pressigny souhaiterait s'entrainer dans la salle omnisport 2 à 3 fois dans l'année. L'accord est donné, sous réserve que les dates choisies soient disponibles au niveau du planning d'occupation de la salle.

Madame Hélène Robin informe que le club de foot de Descartes cherche un terrain pour organiser des matchs pour les catégories U15 et U18 et demande si la commune d'Abilly serait d'accord pour accueillir occasionnellement des compétitions sur son terrain. Une réponse favorable a été apportée à cette demande, qui donnera lieu à homologation du terrain de sport d'Abilly dans cette perspective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

A Abilly, le 20 Décembre 2023

La secrétaire de séance
Isabelle REBELO

Le Maire,
Christophe DUJON

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt Décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Pauline FAVRE - Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Madame Diane ROBIN-BUNCZUK - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Anthony ROYER excusé, Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Jean-Claude PARISON.

⇨ Monsieur Anthony ROYER a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Novembre 2023	Dossier n° 1	Approuvé
Présentation d'un projet de centrale solaire au Bois Meslin	Dossier n° 2	
Rapport des décisions prises par le Maire : - Décision n° 26/2023 : achat d'enrobé stockable noir, pour un montant de 141.20 € HT - Décision n° 27/2023 : achat de calcaire 0/20, pour un montant de 647.70 € HT - Décision n° 28/2023 : achat d'un radiateur pour remplacement dans un logement communal, pour un montant de 638.80 € HT	Dossier n° 3	
Projet photovoltaïque ARKOLIA : délibération approuvant la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme	Délib n° 78-04/12-23	Approuvée
Contrat de location d'emplacements au camping : mise à jour suite au rachat par la commune d'un hébergement insolite	Délib. n° 79-05/12-23	Approuvée
Ecole : renouvellement de la semaine organisée sur 4 jours à la rentrée scolaire 2024	Délib. n° 80-06/12-23	Approuvée
Personnel communal : renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour remplacement d'un agent indisponible	Délib. n° 81-07/12-23	Approuvée
Demande de remboursement d'avance de fraios	Délib. n° 82-08/12-23	Approuvée
Questions diverses : a) Distribution des colis de Noël pour les séniors b) Annulation de la demande d'hébergement dans un mobil-home début 2024 c) Prochaines dates à retenir d) Date de la prochaine réunion de la commission budget et finances e) Date de la prochaine réunion de conseil municipal	Dossier n° 9	

Fait à Abilly, le 20 Décembre 2023

La secrétaire de séance,
Isabelle REBELO

Le Maire,
Christophe DUJON

Mercredi 20 Décembre 2023